



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 14 mars 2023 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine  
et des services de soutien administrative  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 38.

---

**CA23 16 0052**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du  
14 mars 2023, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du  
14 mars 2023, à 19 h, tel que proposé.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

#### 10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 38 ET SE TERMINE À 20 H 18.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Jean-Marc Corbeil	Circulation
Pierre Lacerte	1050, St-Viateur
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Jacques Nacouzi	<p>Bonjour, bien qu'il y ait eu une légère amélioration du déneigement de la piste Côte-Sainte-Catherine en 2022-2023, on voit toujours que la piste est déneigée trop tard, voire les résidents y mettent systématiquement leur neige. Nous sommes 500 à 600 usagers du vélo à y passer quotidiennement en hiver car c'est le seul lien entre le Plateau/Rosemont et l'université de Montréal. Ceci force plusieurs usagers du vélo à rouler dans les voies automobiles qui sont parfaitement déneigées, au risque de leur propre sécurité ou encore à rouler sur le trottoir au risque d'avoir une contravention. M. le maire, est-ce que vous vous engagez à remédier à la situation et permettre à ceux et celles qui ont choisi la mobilité durable et active de le faire sans mettre leur vie en sécurité? Sans risquer de rendre leurs enfants orphelins?</p> <p>1 - le lendemain d'un tempête la piste doit être sécuritaire dès 7h du matin 2 - Renforcer la réglementation qui interdit de déposer la neige dans l'espace public.</p> <p>Merci</p>
Stéphane Gagné	Quand les zones de résidents seront réinstaurées. Il est de plus en plus difficile de se trouver une place sur notre rue en raison des vignettes M1 et du fait que les non résidents qui demeurent plus de deux heures n'ont pas de contravention. Il faudrait le prévoir avant la fermeture de la rue Bernard qui ajoutera à ce problème de manque de place pour les résidents qui paient leur vignette.
Stéphane Gagné	Est-ce qu'on prévoit une réorganisation de la circulation des autobus de la STM sur l'avenue Bloomfield entre Bernard et Lajoie durant la fermeture de la rue Bernard. Lors des dernières années, le blocage était fréquents en raison des autobus qui avaient de la difficulté à circuler à contre sens lorsqu'ils se rencontrent. Il ne faut pas oublier tout se gare en double file, ce qui s'ajoute au blocage. Tout cela provoque une symphonie de klaxons qui n'est pas plus agréable.
Zayid	Bonjour, je constate de plus en plus de vols dans le quartier et une augmentation de criminalité. Beaucoup de jeunes rodent la nuit et il est désolant de constater qu'il y a qu'un seul patrouiller de sécurité publique la nuit pour notre arrondissement. Par ailleurs, la présence de policiers pour assurer le respect de la signalisation et la limite de vitesse semble inexistante. Avec la densification continue du quartier, comment répondre à ces inquiétudes?
Céline Forget	S.v.p placer en ligne tous les dépôts de procès-verbaux des comités et les endroits d'implantation des stations Bixi, le tout à l'ordre du jour de cette séance.
Rani CRUZ	Est-ce que vous prévoyez de nouvelles pistes cyclables sécuritaires en site propre à Outremont cette année ? Le printemps arrive et c'est important que nos enfants puissent se rendre à pieds et à vélo en sécurité à l'école. C'est aussi important que les personnes qui circulent à vélo dans la ville puissent être en sécurité quand ils passent dans notre quartier, quand ils ou elles viennent dans nos commerces, nos restaurants ou nos espaces culturels.
Yannick Bujold	Bonjour, je voudrais féliciter le conseil d'adopter l'amendement apporté l'an passée par l'équipe de Projet Montréal et qui demande le dégagement des entrées de ruelles en interdisant le stationnement à au moins 3 mètres de part et d'autres de celles-ci. Votre sensibilité à l'enjeu de la sécurisation du terrain de jeux de mes enfants me touche vraiment beaucoup. Avez-vous maintenant l'intention de continuer sur cette lancée en installant des dos

	d'âne dans les ruelles de façon permanente afin de minimiser encore d'avantage le risque de collision entre les enfants et les voitures qui y circulent souvent rapidement?
Geneviève de Grandpré	Ma question s'adresse à Monsieur le Maire Laurent Desbois. Lors de la dernière séance du conseil vous avez mentionné qu'une soirée d'information sera organisée en mars afin de partager les dernières informations concernant le projet MIL. Madame Leblanc a précisé à l'APCO suite à un courriel que nous lui avons fait parvenir que l'échéancier des prochaines étapes de la réfection du secteur Rockland serait communiqué lors de cette réunion. Le choix du scénario de réfection du secteur aura un impact majeur sur le parc Mali et l'APCO craint que celui-ci soit amputé ou déplacé. La sortie des scénarios, prévue initialement en septembre 2022 est continuellement reportée et L'APCO fait face à un manque de transparence de la part des décideurs et élus ce qui n'augure rien de bon. Or, la pétition de l'APCO pour le maintien intégral du parc Mali, a obtenu 2697 signatures à ce jour. Monsieur Le Maire quand aura lieu cette réunion et est ce que les scénarios retenus nous seront présentés ?
Sarah Dornier	Je donne le cours « les eaux urbaines » à Polytechnique Montréal. Je voulais utiliser l'exemple de l'avenue de la Brunante pour montrer des fossés drainants près de notre campus. Malheureusement, l'arrondissement n'a pas construit les fossés drainants tels que prévus. Ces infrastructures vertes sont nécessaires pour l'adaptation aux changements climatiques, le contrôle des inondations en milieu urbain et la sécurisation des rues pour les piétons. J'ai utilisé l'avenue de la Brunante dans mon cours comme exemple d'occasion ratée à cause du défi du militantisme contre le développement durable. Pouvez-vous expliquer pourquoi l'arrondissement a changé les plans selon des idées promues par certains citoyens mal informés et n'a pas pris le temps pour l'éducation nécessaire pour réussir adéquatement le projet?
Frédéric Julien	Je fais partie du comité de mobilité et de sécurité de l'école Guy-Drummond et nous aimerions savoir si l'installation de panneaux de corridors scolaires est toujours au programme et, si oui, quand cela sera fait.  De plus, nous aimerions savoir si vous comptiez participer, en tant qu'élus, à la manifestation nationale qui aura lieu demain matin aux abords des écoles de notre arrondissement pour mettre fin à l'insécurité routière sur les trajets scolaires et en faire une priorité budgétaire. Nous aimerions en tout cas vous inviter tous et toutes personnellement à venir vous joindre à nous aux coins de Stuart-Lajoie ou de Dollard-Lajoie entre 7h30 et 8h30. Votre présence nous montrerait que vous êtes comme nous pleinement préoccupés par cet enjeu.

À 20 h 18, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 29, le conseil reprend ses travaux.

---

### CA23 16 0053

#### **Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 février 2023, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19)

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 février 2023, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA23 16 0054**

**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Sports Montréal inc. afin de réaliser les opérations du camp de jour Parc Soleil à l'arrondissement d'Outremont pour une période de huit (8) semaines par année, pour les années 2023 et 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** le camp de jour a pour mission de valoriser et de favoriser le développement des jeunes de 5 à 13 ans. Il doit permettre aux jeunes qui le fréquentent de vivre des expériences enrichissantes et stimulantes dans un environnement sécuritaire. Le camp de jour vise aussi à offrir une expérience où la socialisation avec le groupe et les gens qui le compose, l'appel à l'imaginaire et la stimulation à la découverte seront basés sur le respect de soi, des autres et de l'environnement;

**ATTENDU QUE** jusqu'en 2019, le camp de jour Parc Soleil d'Outremont était géré à l'interne par l'équipe des loisirs de l'arrondissement et qu'en 2020, l'arrondissement a procédé à un appel de projets à l'intention des organismes à but non lucratif pour la gestion du Camp de jour Parc Soleil;

**ATTENDU QUE** la Corporation du Collège Bois-de-Boulogne avait signé une convention de 3 ans qui s'est terminée en 2022. Ne souhaitant pas poursuivre le mandat, l'arrondissement d'Outremont a lancé un appel de projet pour recevoir des propositions afin de prendre la meilleure décision pour le développement de l'offre de service du camp de jour Parc Soleil pour les années à venir;

**ATTENDU QU'UN** appel de projet a été lancé le 19 janvier 2023, qu'un comité de sélection a analysé les projets reçus, selon les critères d'admissibilité et de sélection figurant à l'appel de projet, que deux (2) organismes ont déposé une offre de services et que suite à l'obtention d'informations supplémentaires, la proposition de l'organisme à but non lucratif Sports Montréal a été retenue pour la réalisation des opérations du Camp de jour Parc Soleil;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239451003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un soutien financier de 50 000 \$ annuellement, pour un montant maximal de 100 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal pour la réalisation des opérations du camp de jour Parc Soleil à l'arrondissement d'Outremont, pour les années 2023 et 2024 ;

**D'APPROUVER** le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Sports Montréal, établissant les modalités et conditions du versement de cette contribution financière ;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention pour et au nom de l'arrondissement ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1239451003

---

**CA23 16 0055**

**Accorder un soutien financier de 8 600 \$ à Regroupement des éco-quartiers (REQ) afin de le soutenir dans le projet de la patrouille verte 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement**

**ATTENDU QUE** depuis 2012, le Regroupement des Éco-quartiers (REQ) est responsable de la gestion du programme de la patrouille verte sur le territoire montréalais ;

**ATTENDU QUE** la contribution financière d'un montant maximum de 8 600 \$ permettra au REQ d'engager et de mettre en service, pour la période estivale 2023, quatre (4) patrouilleurs verts sur le territoire de l'arrondissement, pour une durée de neuf (9) semaines, soit du 29 mai au 28 juillet 2023, le tout sous réserve de l'approbation de Service Canada - Emplois d'été Canada ;

**ATTENDU QUE** durant la saison estivale, les patrouilleurs verts participeront à des diverses activités communautaires et effectueront alors de la sensibilisation directement auprès des citoyens de l'arrondissement ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du présent mandat, les patrouilleurs traiteront des thèmes suivants avec la population : la promotion de la forêt urbaine (plantation d'arbre, lutte contre l'agrile du frêne sur le domaine privé et protection de la forêt urbaine), la gestion durable de l'eau à la maison et la gestion responsable des matières résiduelles (promotion collecte des RA, RDD, CRD). Des thèmes supplémentaires propres aux enjeux locaux seront ajoutés à cette liste, tel que la propreté ainsi que la sensibilisation à un mode de vie zéro déchet;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239451001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un soutien financier non taxable de 8 600 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2023 ;

**D'APPROUVER** un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Regroupement des éco-quartiers, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239451001

**CA23 16 0056**

**Offrir au conseil municipal, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs et bordures sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV) de l'arrondissement Outremont dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2023 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236965001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'OFFRIR** au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de courtes sections de trottoirs et bordures sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV) de l'arrondissement Outremont dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2023 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1236965001

---

**CA23 16 0057**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de janvier 2023**

**DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour le mois de janvier 2023.

30.02 1236131001

---

**CA23 16 0058**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2023**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2023.

30.03 1236131002

---

**CA23 16 0059**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2023**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2023.

30.04 1236131003

---

**CA23 16 0060**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2023**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2023.

30.05 1236131004

---

**CA23 16 0061**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue de la Brunante prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue de la Brunante.

40.01 1235069002

---

**CA23 16 0062**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue de la Brunante prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069002;

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue de la Brunante.

### **AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'AJOUTER** les règles de stationnement applicables sur le côté est de l'avenue De La Brunante par les suivantes :

« stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n° 1. De plus, stationnement prohibé de 7 h à 9 h le vendredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre. **De plus, les 2 places de stationnement à chaque extrémité de la rue sont réservées uniquement pour des voitures en auto-partage détenant un permis numéro 403.** »

Un débat s'engage.

À 20 h 36, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 39, le conseil reprend ses travaux.

### **VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST BATTUE.

### **VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1235069002

**CA23 16 0063**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

40.03 1235069007

---

**CA23 16 0064**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235069007

---

**CA23 16 0065**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Springgrove prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), il le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Springgrove.

40.05 1235069008

---

#### CA23 16 0066

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Springgrove prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069008 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Springgrove.

#### VOTE

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1235069008

---

#### CA23 16 0067

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* - Modification du nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille.**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier le nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

40.07 1235069011

---

**CA23 16 0068**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - Modification du nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille.***

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069011

---

**CA23 16 0069**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du *Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*.

40.09 1225069031

**CA23 16 0070**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)***

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069031;

**PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du *Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*.

La conseillère Valérie Patreau souhaite déposer un amendement.

Un débat s'engage.

À 20 h 53, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 05, le conseil reprend ses travaux.

**PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**DE RETIRER** l'article 3 du projet de règlement.

**VOTE SUR LA PROPOSITION DU PREMIER AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

LA PROPOSITION DU PREMIER AMENDEMENT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**DE REMPLACER** « l'article 8.20.4.1 Terrain vacant situé sur le côté nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart ~~d'une durée maximale de huit heures.~~

Nul ne peut stationner un véhicule dans un espace de stationnement du centre communautaire intergénérationnel sans avoir préalablement acquitté les tarifs mentionnés ci-après **ou être résident détenteur d'une vignette 1.**

Le tarif horaire applicable pour l'usage d'une place de stationnement située dans le parc de stationnement du centre communautaire intergénérationnel contrôlé par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé est de 0,50 \$ jusqu'à un maximum de huit heures pour la période d'étendant du lundi au dimanche de 8 h à 20 h ».

## **VOTE SUR LA PROPOSITION DU SECOND AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION DU SECOND AMENDEMENT EST BATTUE.

## **VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1225069031

---

## **CA23 16 0071**

**Adoption d'un second projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561) afin d'interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires / Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 21 février 2023**

**ATTENDU QUE** lors de sa séance ordinaire du 6 octobre 2022, le conseil d'arrondissement a entériné, par le biais de la résolution CA22 16 0367, une motion demandant à la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif de mettre à jour sa réglementation d'urbanisme afin d'empêcher la conversion de résidences privées pour aînés (RPA) en un usage commercial ou un autre usage résidentiel privé qui pourrait nuire aux personnes y résidant;

**ATTENDU QUE** face à la hausse constante des valeurs immobilières, les résidences privées pour aînés font actuellement l'objet de pressions pour leur conversion en usages plus rentables, tel que l'hébergement privé sans services ;

**ATTENDU QUE** dans le but de protéger une population vulnérable, le conseil d'arrondissement veut conserver cette forme d'habitation collective ;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs habilitants en la matière se trouvent à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), aux articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 155 de l'annexe C de cette Charte ;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 février 2023 ;

**ATTENDU QU'UNE** consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 14 au 26 février 2023 inclusivement et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance ;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 21 février 2023 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 février 2023 et l'adoption du second projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227776004 ;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

**DE DÉPOSER** le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 février 2023 et de la consultation publique écrite tenue du 14 au 26 février 2023 inclusivement concernant le projet de règlements intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* et le *Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)*;

**D'ADOPTER**, sans changement, un second projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* et le *Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)*. L'objet de ce règlement vise à interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1227776004

---

## **CA23 16 0072**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) relativement aux tarifs applicables aux cafés-terrasses sur le domaine public**

**ATTENDU QU'EN** raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions sanitaires imposées aux restaurateurs (fermetures temporaires et limitation des places assises à l'intérieur), l'arrondissement avait adopté en 2020 des normes constructives et des tarifs allégés pour les cafés-terrasses de façon à encourager et soutenir la viabilité des établissements de restauration. Les restrictions étant levées, il est maintenant temps de revoir ces normes et tarifs ;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées auront pour effet d'augmenter les revenus d'environ 8,7 %, ce qui correspond au taux d'inflation ;

**ATTENDU QU'UN** projet de modifications réglementaires visant les normes constructives des cafés-terrasses telles qu'exigées dans le *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* chemine parallèlement au présent dossier (1237776001) ;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 février 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 février 2023 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236347001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les tarifs exigés pour l'installation périodique d'un café-terrasse sur le domaine public dans l'arrondissement d'Outremont.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1236347001

---

#### **CA23 16 0073**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) afin d'ajuster certaines normes relativement à l'installation des cafés-terrasses**

**ATTENDU QUE** la modification réglementaire prend en considération les particularités des cafés-terrasses sur la place Alice-Girard et sur la piétonnisation ;

**ATTENDU QUE** la modification réglementaire bonifie les normes relatives à l'accessibilité universelle ;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 février 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 février 2023 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237776001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*. L'objet de ce règlement vise à ajuster certaines normes relatives aux cafés-terrasses sur le domaine public, dont les normes applicables sur une avenue piétonne et sur la place Alice-Girard, en plus de bonifier les normes relatives à l'accessibilité universelle.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1237776001

---

**CA23 16 0074**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 février 2023 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 février 2023 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069005 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1235069005

**CA23 16 0075**

**Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (AO-21), le renouvellement pour une durée de trois (3) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement.**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) tel que prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21);

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du *Règlement sur le bruit* (AO-21), notamment l'article 4 (g) devront être respectées ;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur ;

**ATTENDU QUE** des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 19 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023 ;

**ATTENDU QUE** la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux et de prolonger la durée des travaux de plusieurs mois ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

**ATTENDU QU'UN** comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu huit rencontres, soit le 16 juin 2021, le 16 août 2021, le 22 octobre 2021, le 8 décembre 2021, le 1<sup>er</sup> juin 2022, le 12 juillet 2022, le 20 septembre 2022, le 6 décembre 2022 et une neuvième est prévue le 3 avril 2023 ;

**ATTENDU QUE** la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains ;

**ATTENDU** les décisions du 6 avril 2021 (Résolution : CA21 16 0105, numéro de dossier : 1218358007), du 3 mai 2021 (Résolution : CA21 16 0148, numéro de dossier : 1218358007 - addenda pour limiter la durée de l'ordonnance à 2 mois), du 6 juillet 2021 (Résolution : CA21 16 0217, numéro de dossier : 1218358018), du 13 septembre 2021 (Résolution : CA21 16 0302, numéro de dossier : 1218358027), du 7 mars 2022 (Résolution : CA22 16 0073, numéro de dossier : 1228358002), du 7 juin 2022 (Résolution : CA22 160195, numéro de dossier : 1228358014), du 6 septembre 2022 (Résolution : CA22 16 0304, numéro de dossier : 1228358024) et du 5 décembre 2022 (Résolution : CA22 16 0438, numéro de dossier : 1228358031);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER**, le renouvellement, pour une durée de trois (3) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21), soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1238358004

**CA23 16 0076**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à décembre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Procession de Pâques** » de la Cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas;
- Événement « **Chasse aux Cocos** » de l'organisme Outremont en famille ;
- Événement « **Foulée dans les parcs** » de l'organisme Outremont en famille ;
- Événement « **Plaisirs Printaniers** » de l'école Guy-Drummond ;
- Événement « **Grandes journées des petits entrepreneurs** » de la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Royal ;
- Événement « **Dimanche des Rameaux** » du Monastère St-Nicholas encadré par le groupe scout du Monastère.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1236737002

---

**CA23 16 0077**

**Adoption, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 37, avenue Kelvin et au 5445, avenue Durocher**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 15 février 2023, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**37, avenue Kelvin :**

Avec la réserve suivante :

- Proposer une topographie alignée avec la topographie des voisins immédiats. Rehausser la topographie en fond de cour, aligné avec le mur de soutènement du voisin, tel qu'à l'origine et construire la terrasse au niveau du sol ainsi qu'un palier de 9' 9 1/2" x 7' au niveau du RDC (niveau 100' sur les plans) devant la véranda existante avec un escalier afin d'accéder à la terrasse;

OU

- Si l'option de la terrasse au sol exigée par les réserves ci-haut n'est pas désirée par le demandeur, modifier le projet actuel en ajoutant un palier intermédiaire de part et d'autre de la terrasse proposée, sans dépasser les façades latérales, afin de retirer la nécessité de construire des garde-corps sur toute la longueur de la terrasse. Ces paliers pourraient servir d'accès à la terrasse par le côté, ou d'espaces de plantation.

**5445, avenue Durocher :**

Avec les réserves suivantes :

- Opter pour une option modifiée avec revêtement en bois entre les ouvertures du rez-de-chaussée et l'étage et sur la section de la façade latérale tel que proposé, mais en remplaçant la couleur de la brique jaune par une brique de couleur gris foncé à anthracite ;
- Ajouter l'allège sous la fenêtre du rez-de-chaussée sur l'élévation ;
- Retirer des plans la canopée au-dessus de la fenêtre de l'agrandissement en façade arrière.

Et avec la suggestion suivante :

- Installer du pavé alvéolé au lieu du pavé Permacon afin d'améliorer la perméabilité du sol.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358006

---

**CA23 16 0078**

**Autoriser le nouvel aménagement du site des projets éphémères de l'Université de Montréal et prolonger la période d'autorisation sur le lot 5 136 871 du cadastre du Québec, malgré la résolution CA20 16 0388, afin que celle-ci se termine le 31 octobre 2025.**

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237596001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** le nouvel aménagement du site des projets éphémères de l'Université de Montréal (lot 5 136 871 du cadastre du Québec) ;

**DE MODIFIER** la période d'autorisation pour l'ensemble des projets éphémères, malgré la résolution CA20 16 0388, de sorte que celle-ci se termine le 31 octobre 2025 ;

SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES :

- L'ensemble des dispositions réglementaires sur les prohibitions et les nuisances ainsi que les dispositions relatives au bruit devront être respectées ;
- Toute modification de l'installation et/ou sur l'emplacement devra être soumise à l'approbation du conseil d'arrondissement ;
- Le conseil d'arrondissement pourra lever l'autorisation de l'implantation de l'installation éphémère en tout temps.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1237596001

---

**CA23 16 0079**

**Entériner, conformément à l'article 10.02.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, la nomination temporaire de M. Jean-François Meloche au poste de directeur de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QU'IL** est primordial de maintenir une stabilité organisationnelle et que la nomination du fonctionnaire niveau 1 occupant le poste de directeur-trice d'arrondissement est nécessaire pour assurer le suivi de la gestion des affaires courantes de l'arrondissement ;

**ATTENDU QUE** l'article 10.2.1 (6) de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal prévoit qu'un arrondissement ou service peut, dans les circonstances spécifiquement prévues à la politique, avoir recours à un processus sans appel de candidatures et ce, sur avis du Service des ressources humaines;

**ATTENDU** l'avis favorable du service des ressources humaines reçu le 9 mars 2023 ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711005 :

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ENTÉRINER** à compter du 18 mars 2023, la nomination de M. Jean-François Meloche, directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, au poste de directeur d'arrondissement d'Outremont par intérim et ce, jusqu'au comblement régulier du poste;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1233711005

**CA23 16 0080**

**Entériner la nomination de Madame Sonia Vibert au poste de directrice du Bureau de projets de l'arrondissement Outremont**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711006:

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ENTÉRINER** la nomination de Madame Sonia Vibert à titre de directrice du bureau de projets de l'arrondissement d'Outremont ;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1233711006

---

**CA23 16 0081**

**Dépôt des comptes rendus de la rencontre du Comité aviseur en urgence climatique de l'arrondissement d'Outremont du 24 août 2022 et dépôt des comptes rendus des rencontres du Groupe de travail sur le plan d'urgence climatique et sa consultation, de l'arrondissement d'Outremont, des 13 juin, 21 juin, 5 juillet, 19 juillet, 2 août, 16 août, 24 août et 8 septembre 2022**

**DÉPÔT** des comptes rendus de la rencontre du Comité aviseur en urgence climatique de l'arrondissement d'Outremont du 24 août 2022 et dépôt des comptes rendus des rencontres du Groupe de travail sur le plan d'urgence climatique et sa consultation, de l'arrondissement d'Outremont, des 13 juin, 21 juin, 5 juillet, 19 juillet, 2 août, 16 août, 24 août et 8 septembre 2022.

61.01 1227426008

---

**CA23 16 0082**

**Dépôt des comptes rendus des réunions du Comité de sécurisation tenues les 15 septembre 2022, 17 novembre 2022 et 15 décembre 2022**

**DÉPÔT** des comptes rendus des réunions du Comité de sécurisation tenues les 15 septembre 2022, 17 novembre 2022 et 15 décembre 2022.

61.02 1235069009

---

**CA23 16 0083**

**Dépôt de la liste des emplacements des stations BIXI dans l'arrondissement d'Outremont - Année 2023**

**DÉPÔT** de la liste des emplacements des stations BIXI dans l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2023.

61.03 1235069010

---

**Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 18.

70.01

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement et Chef de  
division - Soutien administratif

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2023.